



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250624-DEC2025_123-CC



Publié le 10/07/2025

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-123

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DES VACATIONS FUNERAIRES POLICE

Nomenclature ACTES : 7.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14 du 25 novembre 2004, instituant la régie de recettes pour les encaissements des vacations funéraires,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 02 juillet 2025.

CONSIDERANT que la régie de recettes 409 est inactive et qu'aucune recette n'a été perçue, il convient de la supprimer,

DECIDE

Article 1 : La régie de recettes des vacations funéraires n° 409 est supprimée.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de cette régie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Sausset-les-Pins, le 24/06/2025.



Le Maire,
Maxime MARCHAND

*Le Maire empêché
par le Maire WALTHER
Vice-Maire*